

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 27 octobre 2022

Relevé de décisions

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 19/10/2022

Nombre de délégués présents : 15

Votants : 13

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, François MOIROUD, Virginie GIROD, Martine GOJON	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Jean-Claude PARAVY,	Myriam FERRARI
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas ILBERT, Frédéric THOUIRAT, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS, Patrick ROULAND	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Marie-Christine BAILET, Claude LESAGE,

Excusés : Patrick MILLION-BRODAZ, Laurence BOIRON, Nicolas VERGUET, André BOIS,

Préalable : Le compte-rendu du précédent Comité syndical (27 septembre 2022) est validé à l'unanimité.

1- Actualités

- **Culture** : point d'information par G. CAGNIN – Vice-président, en présence de Lise Estragnat et Célia Di Girolamo, chargées de mission Lecture et Culture, sur « Ma bibliothèque en fête » et « En Avant Pays Le Livre »

Le 26 novembre aura lieu la 4^{ème} édition de « *Ma bibliothèque en fête* », il s'agit d'une journée portes ouvertes, de 10h00 à 18h00, des bibliothèques volontaires de l'Avant Pays Savoyard.

L'événement a pour objectif de faire connaître les lieux de lecture en Avant Pays Savoyard, autour de « journées portes ouvertes des bibliothèques » et de proposer une programmation de qualité avec différents événements sur l'ensemble du territoire.

Public ciblé : la population du territoire

Budget par bibliothèque : 400 euros à répartir sur un programme d'animation et une thématique choisie.

Lancement de l'événement : le 25 novembre à 20h30 à Champagneux.

Une invitation sera diffusée à tous les élus ainsi qu'aux bibliothèques concernées. Au programme : spectacle suivi du verre de l'amitié.

Concernant « En Avant Pays Le Livre », le contenu s'articulera autour de deux semaines d'animation entourées par trois week-ends festifs ainsi qu'une journée professionnelle à destination des bibliothèques. La préparation de cet événement est en cours de finalisation avec pour thème cette année « **Le temps** ». Cela se déroulera en novembre 2023 sur les 3 secteurs du territoire.

- **Tourisme** : point d'information par F. MOIROUD – Vice-Président :
Présentation des formations prévues dans le programme « **montée en compétence des acteurs du tourisme** » (Mission Tourisme). Financement 80% Leader. Une rencontre a eu lieu avec L'AFRAT, prestataire principal, afin d'établir un calendrier. Les formations s'étaleront jusqu'en 2024 et démarreront dans les mois à venir.

Il est rappelé par le vice-président au tourisme qu'il s'agit d'une demande des professionnels d'acquérir une meilleure connaissance du territoire mais également d'améliorer le langage touristique afin que celui-ci devienne accessible à l'ensemble des acteurs et élus concernés.

- Contrat Ambition tourisme intégré au dispositif **Montagnes 4 saisons** : ce programme apporte des modalités de subventions plus favorables que le précédent (Territoire d'Excellence Pleine Nature). Le portage est assuré par le PNR de Chartreuse. Pour ce programme le COPIL s'agrandit avec intégration d'un représentant des CC de Yenne et de Val Guiers et de la CCLA. Il s'agit d'une bonne opportunité pour déposer des dossiers touristiques.

Il est demandé aux élus de faire remonter les projets touristiques de leur commune ou EPCI pour bénéficier des dispositifs mis en place pour un financement.

- **Actions collectives aux 3 EPCI via les OT du Pays du lac d'Aiguebelette :**

- ⇒ Observatoire du tourisme : réunion de travail avec une professionnelle consultante en Tourisme : dispositif de soutien mi-novembre et début décembre porté par les VP Tourisme, le Smaps, les Offices du Tourisme, sur deux demi-journées. AGATE assure le financement de cette intervention.

- ⇒ Site web Pays du lac d'Aiguebelette – Travail sur une meilleure communication et promotion du site.

- ⇒ Promotion (en plus du site internet, documentation, salons, ...)

- ⇒ Pour ces actions, une Coordination est à organiser de façon à faire avancer ces dossiers

- **Dispositifs européens : Point d'information par C. VEUILLET, Vice-président**

Leader : point d'actualité sur la fin de programmation. 5 projets ont été programmés ce qui permet d'atteindre 96% de programmation de la maquette financière totale de 1 670 250€. L'objectif d'atteindre 80% de l'enveloppe est donc atteint. On peut programmer jusqu'à fin avril 2023 : un dernier COPROG est prévu pour programmer les dernières subventions (3 projets pressentis).

- ✓ Prochaine programmation 2023-2027. Le Vice-président revient sur le Comité de Pilotage du 14 octobre du GAL « Entre Lacs et Montagnes » Cf *Annexes 1 et 3 : Carte Projet de périmètre GAL « Entre Lacs et Montagnes » + « Arbre d'Objectifs »*. Il balaye le planning relatif à l'appel à candidatures sorti fin mars 2022 et rappelle : 5 GAL existants se sont regroupés pour répondre à la candidature du GAL « Entre lacs et Montagnes » (APS ; Pays Voironnais ; PNR Chartreuse ; PNR Bauges ; Espace Belledonne + zones blanches) avec pour chef de file le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Un travail important a été réalisé par les techniciens, l'ensemble des élus et les acteurs privés du territoire, notamment autour des « Rencontres territoriales LEADER » (2 dates qui ont permis de mobiliser plus de 80 personnes à chaque rencontre). Déjà 3 COPIL qui ont permis d'acter : le périmètre + le diagnostic + la stratégie + la gouvernance

- ✓ Stratégie : 3 thématiques imposées par la Région : centre-bourg / tourisme / emploi + en transversalité : la transition énergétique et écologique. La stratégie validée : « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ». L'idée : Réinvestir les centralités en milieu rural pour des bourgs et villages acteurs de la transition écologique et sociale, développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme) et favoriser les emplois durables et non délocalisables liés aux ressources et aux besoins du territoire.

- ✓ La gouvernance : Voté le 14 octobre dernier, il est acté la mise en place d'un Comité de Programmation unique sur l'ensemble du GAL avec deux comités d'audition territorialisés. Le découpage territorial sera acté au prochain COPIL du 07/11 ainsi que la maquette financière.

- ✓ Calendrier : Dépôt de la candidature avant le 30/12/2022, Comité de sélection : février 2023, réponse de la sélection : février/mars 2023

- **Alcotra** : point d'actualité par la Directrice du SMAPS.

De nouvelles opportunités avec comme échéance le dépôt des candidatures au 15/02/2023. Mêmes partenaires que ceux sur SOCIALAB et deux thématiques :

1. La « santé » (sens large du terme)

Chef de file : CCVG

Partenaires : Arlysère, Ville métro de Turin + Coldiretti + CCLA, (la CCY pourra être associée sur certaines actions, modalités à définir)

2. La mobilité

Chef de file : Ville métro de Turin

Partenaires : Arlysère, et Smaps (avec les 3 EPCI)

Une volonté des élus d'associer les 3 EPCI dans ces actions, de façon ajustée

Durée : 3 ans 2024 – 2026

SANTE : actions pressenties

OBJECTIFS	LIVRABLES
<p>n 1</p> <p>Renforcer la médecine de proximité en fluidifiant la coordination des écosystèmes locaux et en développant l'offre de soins de proximité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement d'un coordinateur en appui à la mise en place de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) côté français ou en coordination d'équipe pluridisciplinaires côté italien (coordinamento operatori sociali di comunità e infermieri di Comunità) pour expérimenter et modéliser un modèle de coordination locale 2. Recensement de l'offre de soins de proximité (de ville) et création d'un modèle de répertoire dématérialisé (plateform d'informations) 3. Achats d'équipements mobiles mutualisés et de bornes de téléconsultations (cf. formations) à destination des Maiso la Santé (in Francia) e Ospedali di territorio/Case della Comunità (in Italia)
<p>n 2</p> <p>Valoriser et renforcer le rôle des associations sociales et sanitaires dans la médecine de proximité par la promotion de l'engagement bénévole des jeunes et jeunes actifs</p> <p>Lutte contre l'isolement des jeunes par le développement de leur pouvoir d'agir dans le cadre d'une action santé préventive</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un kit pédagogique commun pour promouvoir l'engagement bénévole dans les associations sociales et sanitaires 2. Organisation d'événements pour valoriser l'engagement bénévole dans les associations sociales et sanitaires – programmation commune 3. Organisation d'un échange transfrontalier de jeunes NEET (6 jeunes français, 6 jeunes italiens) autour d'un projet commun en lien avec la santé des jeunes (alimentation, sport, addictions...) et s'appuyant sur la méthodologie Living
<p>n 3</p> <p>Mettre en œuvre une campagne de communication autour de la promotion du modèle de médecine de proximité chez les jeunes médecins et professionnels de santé (médecine de montagne ou en milieu rural) – « De venir / Devenir médecin ou professionnel de santé en milieu rural ou de montagne »</p>	<p>Campagne de promotion des territoires pour favoriser l'installation de médecins et de professionnels de santé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création et diffusion d'un kit de communication commun (plan de communication, charte graphique, slogan, outils de diffusion, plan presse, médias ...) 2. Création et diffusion d'un kit d'accueil (à construire avec les médecins-professionnels des territoires – témoignages, marketing territorial/offre de services, loisirs, culture...)
<p>n 4</p> <p>Favoriser le maintien à domicile par la mise en œuvre d'expérimentations autour de l'habitat en zone rurale et de montagne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'habitats inclusifs, permettant la mutualisation de services de soins, avec des espaces de vie communs ainsi que la présence d'un animateur de vie 2. Expérimentation de lieux d'accueil temporaires pour convalescence - post hospitalisation - au sein des entreprises agricoles ou autre côté français dans le cadre de cohabitations temporaires 3. Appui au développement de la cohabitation solidaire (actions de sensibilisation et accompagnement à la mise en place de cohabitations solidaires) 4. Mise en place d'un service à domicile pour la réalisation des petits travaux domestiques chez les personnes âgées

MOBILITE

Animations en lien avec des évènements locaux	VELO
Animations destinées aux seniors	
Campagnes de mise à disposition de VAE, auprès d'habitants « sélectionnés » (leur projet avec le vélo)	
Signalétique, jalonnements, équipements	
Élaboration d'un guide « Réflex'vélo » auprès de l'ensemble des foyers : notation de l'offre et des services existants, des intérêts de la pratique...	
Défis vélo auprès des écoles (moyenne section à CM2)	Jeunesse Scolaires
Animations de sensibilisation pour les scolaires collégiens et jeunes	
Expérimentations pour développer les pratiques autres que autosoliste et notamment co-voiturage et autopartage sur différents secteurs du territoire	
<i>Développement co-voiturage et autopartage pour les jeunes + élargir la cible scolaire + voir actions co-voiturage mises en place par CD73, Gd lac et Gd Chby</i>	
Démarrage d'expérimentations ou d'amélioration de services existants sur des secteurs différents du territoire	TAD
Petits travaux pour signalétique, marquage, équipements	
Animations dédiées à la mobilisation de bénévoles pour soutenir le fonctionnement des associations en charge du TAD	
Modèle économique pour ce type de service pourrait être utile	
Accompagner le changement de pratique vers la mobilité douce des entreprises et des zones commerciales et artisanales	Entreprises
<i>Comment mieux articuler intermodalité co-voiturage, parking, TC, vélo... Promotion autosolisme dans les entreprises. Promotion, accompagnement des entreprises dans ce sens</i>	
Campagnes de sensibilisation et d'expérimentations au sein des entreprises (à définir)	
Petits travaux, jalonnements, marquages, signalétique, stationnement sécurisé	Infrastructure
Les actions prévues	Transversal, communication

Dans les EPCI, il est important de nommer 1 référent par thématique et par EPCI.

Sur le volet mobilité, le mi-temps actuel sur Avélo2 pourrait être complété sur la mission Alcotra mobilité avec une personne mobilisée sur 3 ans et à temps plein.

Taux de financement potentiel maxi à 80%.

Question sur les opportunités d'ALcotra sur un volet Culture ? Réponse : Oui ce serait possible de monter un dossier ALcotra avec un volet culture mais il faudrait des partenaires italiens et répondre à la candidature avant le mois de février.

- **SCOT. Point d'information par G DUMOLLARD, président du SCOT.** Le président revient sur la contribution régionale. Un document sera envoyé aux élus avant validation de Région.
- **Elus à la ferme :** échanges entre élus et agriculteurs. Problème soulevé : le foncier. Echanges positifs mais le sujet du passage du TGV reste sensible.
- **Mobilité : Point d'information par ML MARCHAIS, vice-présidente** sur le projet de co voiturage. Il s'agit d'un dispositif porté par le SMAPS sur la thématique du co voiturage. Un groupe de travail à l'échelle Avant Pays Savoyard a été mis en place au 1er semestre, composé d'une dizaine d'élus. Ceux-ci ont exprimé la volonté d'interroger/consulter les habitants sur ce sujet.

Aussi, cette étape de concertation se passe en deux temps :

Un questionnaire en ligne sera diffusé début novembre, pour connaître les pratiques (appétence pour le covoiturage, type de pratique actuelle...). Une cartographie permettra notamment de renseigner les lieux de pratique (pose/dépose) actuels ou à envisager.

3 ateliers de concertation avec les élus (un par intercommunalité, à raison d'un élu par commune) et potentiellement des habitants intéressés seront réalisés. La discussion sera alimentée par des cartes des territoires et de différentes données (notamment celles issues du questionnaire).

Projet suivi et piloté par Côme Geroudet, chargé de mission TEPOS.

Mot clé : quantifier les besoins

Etude en cours : enquête numérique et concertation auprès des 3 EPCI.

Le bilan de cette concertation sera discuté avec le groupe de travail mi-janvier, avec l'objectif de réaliser des propositions d'actions concrètes.

2- Délibérations

- **Leader 14-21 :** Demandes de subventions LEADER pour l'animation et gestion 2023-2024

Le Président rappelle que la programmation LEADER 2014-2022 touche à sa fin. Afin de terminer le programme, le GAL aura besoin de moyens techniques. Le poste d'animation peut être financé jusqu'à la date limite de fin de programmation, soit le 30 avril 2023. Le poste de gestionnaire quant à lui peut être financé jusqu'au 31 décembre 2024, date limite de dépôt des demandes de paiement auprès du GAL.

Le Président propose de solliciter un financement auprès du programme Européen LEADER pour 2023-2024. Il précise que cette demande de financement pluriannuelle s'articule avec le temps dédié à la candidature LEADER, ainsi qu'avec le temps d'animation de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, qui débutera dès lors que le nouveau GAL aura été sélectionné par l'Autorité de Gestion.

Comme nous sommes en fin de programmation, il est proposé de prévoir au budget l'édition d'un support de communication afin d'avoir un livrable qui présenterait la totalité des projets accompagnés sur la programmation.

Plan de financement animation-gestion 2023-2024

			Montant	Taux
Frais de salaire Animation	16 758,44 €	LEADER	37 678,33 €	80%
Frais de salaire Gestion	22 282,92 €			
Coûts indirects (20%)	7 808,27 €			
Frais de communication	248,28 €	Autofinancement SMAPS	9 419,58 €	20%
Total	47 097,92 €	Total	47 097,92 €	100%

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, donnent leur accord pour :

- **Solliciter** le financement au titre du programme LEADER pour l'animation/gestion 2023-2024
- **Valider** le plan de financement ci-dessus
- **Mandater** le Président afin de signer tout document afférent

- **Leader 21-27** : Délibération de principe du Smaps (en parallèle des EPCI)

OBJET : Décision inscription GAL APS dans la programmation LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

Rappel du contexte :

La Région Auvergne Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER, elle a lancé un appel à candidature auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

Les grands principes de la mise en œuvre de LEADER en Auvergne Rhône-Alpes sont exposés dans le dossier d'Appel à candidatures.

5 GALs de l'actuelle programmation LEADER (Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne) se sont rapprochés pour construire une candidature commune, avec leurs EPCI. Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse est la structure porteuse de la rédaction de la candidature, et le futur GAL est nommé « Entre Lacs et Montagnes ».

La gouvernance pour l'écriture de la candidature, ainsi que le futur périmètre, ont tous deux été actés lors d'une première délibération prise par les EPCI et les structures porteuses de GAL courant juin 2022.

Rappel du périmètre :

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants : CA du Grand Annecy / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Annecy / CC du Lac d'Aiguebelette / CC Le Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Ce sont les communes de : Corenc, Fontanil-Cornillon, La Tronche, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Sarcenas.

Une demande de dérogation a été faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Murianette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

Rappel des thématiques :

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec une thématique transversale : Prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de manière transversale.

- **Thématique 1** : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- **Thématique 2** : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- **Thématique 3** : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

Portage du programme :

Le programme LEADER pour la période 2023-2027 sera porté par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Une convention multi-partenariale sera signée par tous les partenaires dès lors que l'Autorité de Gestion aura validé la candidature LEADER au printemps 2023. Seront signataires les 13 EPCI, les communes de Grenoble Alpes Métropole

sur le périmètre d'Espace Belledonne, les Syndicats mixtes du Parc du Massif des Bauges et de l'Avant Pays Savoyard avec le Syndicat Mixte du Parc de Chartreuse.

Cette convention reprendra les éléments de la candidature, et précisera également les modalités financières, le fonctionnement du partenariat, l'organisation interne/RH, les moyens mis à disposition et les modalités de son financement.

Si la convention n'est pas signée lors du dépôt de la candidature, cela ne sera pas bloquant. Un projet de convention, modifiable à la marge, pourra suffire. Par contre, elle devra impérativement être signée pour le conventionnement entre la région et le GAL (d'ici l'été 2023).

Stratégie Locale de Développement :

Un diagnostic à l'échelle de ce nouveau territoire a été co-construit par les EPCI, les Parcs, le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard et l'association Espace Belledonne. Une Stratégie Locale de Développement a été construite à partir des enjeux issus du diagnostic et d'un temps de concertation associant les acteurs privés, les élus et les agents de développement du territoire lors de la Rencontre Territoriale LEADER du 23 juin 2022.

La stratégie du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes », intitulée « **Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient** », se décline autour de 3 objectifs stratégiques, et 1 objectif transversal détaillés ci-dessous :

- Réinvestir les centralités en milieu rural pour des bourgs et villages acteurs de la transition écologique et sociale
- Développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme),
- Favoriser les emplois durables et non délocalisables liés aux ressources et aux besoins du territoire.

Ces 3 objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels afin de répondre aux enjeux et aux attentes du territoire (cf. arbre d'objectifs du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes » en annexe). Un objectif transversal autour de la transition énergétique et écologique sera également décliné dans l'ensemble des 3 axes stratégiques. Il sera le prisme essentiel à la sélection future des projets soutenus par le programme LEADER.

Gouvernance :

Le COPIL du 14 octobre a décidé de la future gouvernance pour le GAL « Entre Lacs et Montagnes ».

Le Comité de Programmation, organe décisionnaire, sera notamment chargé de :

- Sélectionner et programmer les projets qui ont été présentés dans les comités d'audition. (Il s'appuie sur la pré-notation des comités d'audition)
- Auditionner les porteurs de projet de coopération, et les porteurs de projet à l'échelle GAL ou interterritoriale
- Écrire et voter les éléments de stratégie (appels à candidature/à projet...)
- Suivre la maquette financière (réajuster l'animation en fonction du dynamisme)

Il sera composé d'un collège public et d'un collège privé, le nombre de voix du collège privé sera égal ou supérieur au nombre de voix du collège public. Le nombre précis de voix n'est pas encore défini.

Il sera réuni environ 4 fois par an.

Le Comité de Programmation sera précédé par des **comités d'audition territorialisés** (leur nombre et le découpage territorial ne sont pas encore défini). Ces comités seront composés pour partie de membres des collèges public et privé du Comité de Programmation, et pour partie d'autres membres encore à définir (élus, acteurs privés, techniciens...). Ces comités sont en charge :

- D'auditionner les porteurs de projet, et d'attribuer une pré-notation
- De faire monter en qualité les projets, d'aider à trouver des cofinancements le cas échéant
- Ils se réuniront environ 4 fois par an et par « territoires ».

Un **comité technique**, composé de l'équipe LEADER (animateurs et gestionnaires) mais également de techniciens des EPCI, sera notamment en charge de préparer les Appels à Projets à soumettre au Comité de Programmation, et sera également un relais de communication sur le programme LEADER.

Le **GAL (Groupe d'Action Local)**, sera réuni une fois par an via des « Rencontres Territoriales LEADER » comme celles initiées pour la candidature. Il est composé d'élus, d'acteurs privés et d'agents de développement du territoire déjà engagés dans la construction de la stratégie, élargi aux nouveaux acteurs qui se sentiront concernés par la Stratégie Locale de Développement.

D'autres instances pourront être créées au besoin au cours du programme, notamment pour l'évaluation ou la coopération. Ces groupes de travail seront issus du comité de programmation.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, donnent leur accord pour :

- ACTER l'engagement du SMAPS dans ce programme LEADER pour 2023-2027 sur le territoire précité, dénommé GAL « Entre Lacs et Montagnes »,
- ACTER que la programmation LEADER 2023-2024 du GAL « Entre Lacs et Montagnes » soit portée par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
- S'ENGAGER à participer à la stratégie locale de développement du GAL « Entre lacs et Montagnes » intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient », dont les axes stratégiques et opérationnels sont détaillés dans l'arbre d'objectifs en annexe,
- ADHERER au scénario de gouvernance du prochain GAL « Entre lacs et Montagnes » validé lors du COPIL LEADER du 14 octobre 2022,
- AUTORISER le Président du SMAPS à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Le Président précise aux élus que les EPCI seront amenés à prendre la même délibération avant début décembre 2022

- **Culture** : avenant à la convention avec l'AVIE sur la gestion du matériel scénique => reporté, la convention n'est pas encore finalisée.
- **SPL Eco Mobilité** : rapport de gestion => reporté, rapport non fourni à ce jour

Questions diverses

➤ **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 27 septembre 2022 : 18/10/22**

➤ **PLU de Saint-Genix-sur-Guiers : Avis favorable avec réserves**

Ce document fait l'objet de réserves sur les points suivants :

- *Rôle de pôle d'équilibre, place dans la polarité et projets de développement des équipements associés à mieux présenter et justifier*
- *Réservoirs écologiques à reprendre et l'ensemble des secteurs à intégrer dans la zone Nre.*
- *Analyse de la densification à mieux justifier et potentiel de rénovations à intégrer dans le calcul de logements.*
- *Densité moyenne de 25 logements par hectare sur les secteurs en extension à garantir.*

Et d'observations portant sur le nombre d'habitants et le nombre de logements attendus à présenter à justifier. Des éléments sur les besoins et la ressource en eau, actuels et futurs, y compris pour les usages non domestiques sont à fournir. Enfin la politique de développement économique des zones d'activités à préciser.

Délibération validée à la majorité et deux abstentions, le Bureau émet l'avis suivant : Avis favorable avec réserves

➤ **Cession à titre onéreux de pneus du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard**

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard souhaite mettre en vente des anciens pneus des deux voitures achetées par le SMAPS en 2021 et qui ne sont plus utilisés par nos services.

Délibération validée à l'unanimité par les membres du Bureau

➤ **DISPOSITIFS CONTRACTUELS : ALCOTRA – Décision de principe à prendre sur les dossiers Santé et Mobilité**

- « Santé » : Maitre d'ouvrage CCVG
- « Mobilité » : Maitrise d'ouvrage SMAPS

Ce dossier fait écho au sujet traité en actualité suite au départ annoncé de Félicie Bonte sur AVELO2.

Décision prise : lancer un appel à candidatures pour un poste à temps plein

Interlocuteur élu : ML Marchais

Axes forts à développer : le déploiement du vélo, le transport à la demande social et le co voiturage.

Candidature au 15 février.

Délibération validée à l'unanimité

ANNEXE LEADER

Projet de périmètre GAL Entre Lacs et Montagnes

Limites administratives

▬ Limites départementales

▭ Limites d'EPCI

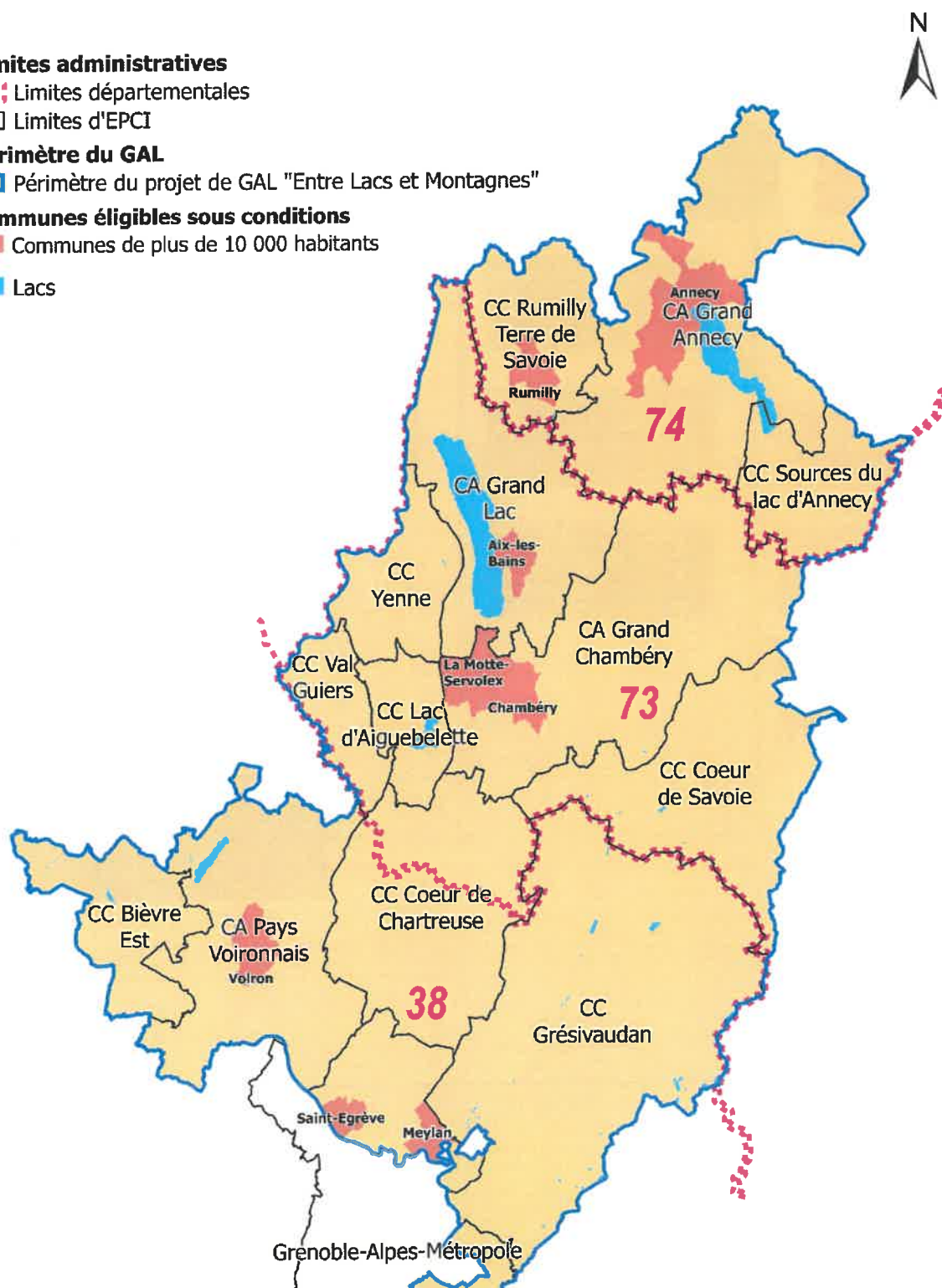
Périmètre du GAL

▭ Périmètre du projet de GAL "Entre Lacs et Montagnes"

Communes éligibles sous conditions

■ Communes de plus de 10 000 habitants

■ Lacs



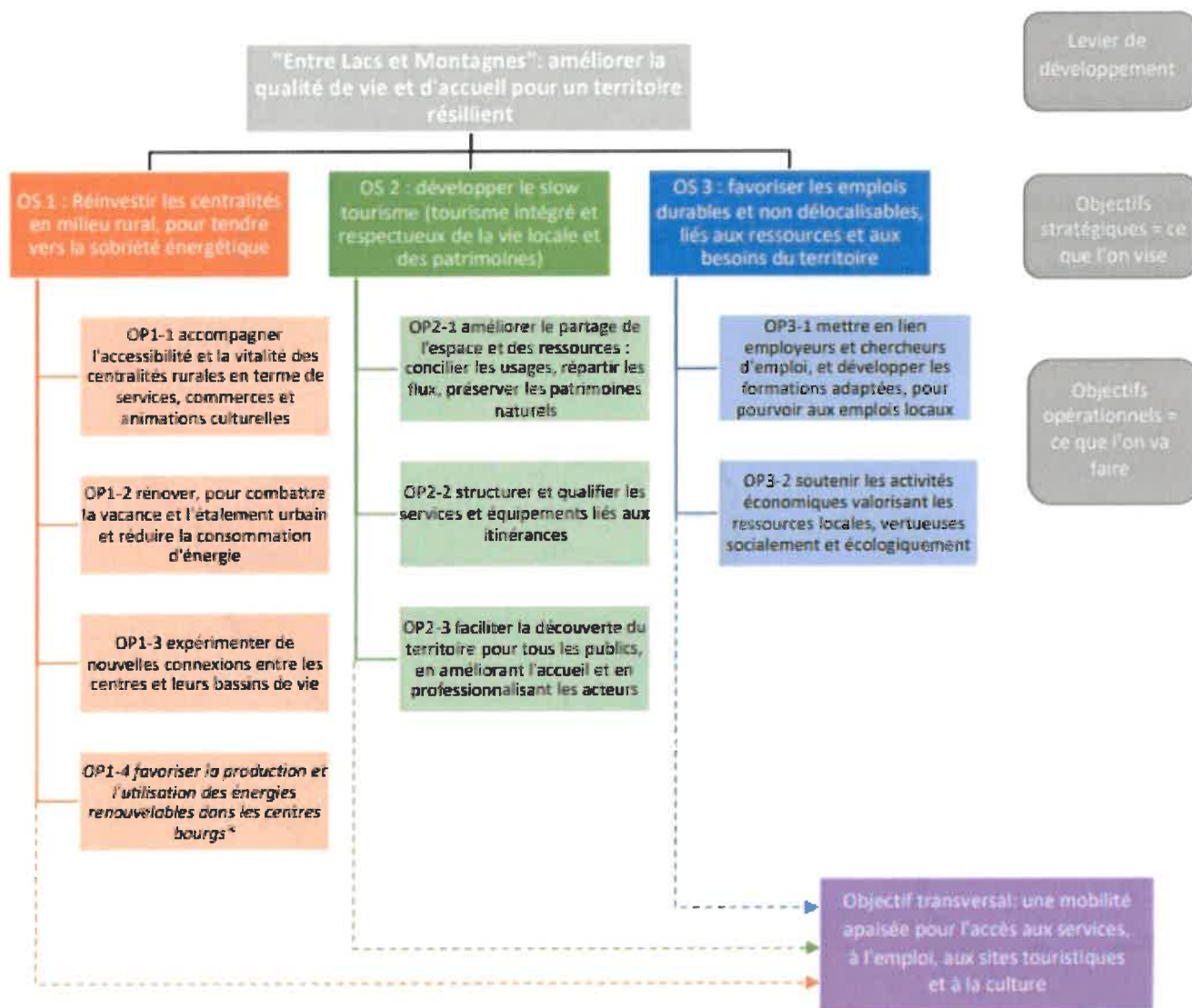
OBJECTIFS LEADER ENTRE LACS ET MONTAGNES

L'arbre d'objectifs :

L'arbre d'objectifs permet de visualiser simplement la Stratégie Locale de Développement pour le territoire « Entre Lacs et Montagnes ». Cette stratégie est issue de la Rencontre Territoriale LEADER du 23 juin, et se situe bien aux croisements des enjeux du territoire ET du cadrage régional.

A partir du levier de développement essentiel du territoire pour les prochaines années, la stratégie est déclinée en objectifs stratégiques (ce que l'on vise) et objectifs opérationnels (ce que l'on va faire).

Chaque Objectif Stratégique sera ensuite décliné en fiche action.



Programme des formations « Montée en compétence des acteurs du tourisme »

Volets, thèmes, compétences à développer	Intitulé de l'action
A- DESTINATION	
Lot 1 - Mise en réseau des acteurs	1.1 Animer un réseau
	1.2 Maîtriser les techniques de créativité
	1.3 Marketing pour les développeurs du tourisme
Lot 2 - Compréhension de l'écosystème touristique et de la Destination	2.1 Connaître l'écosystème touristique, le rôle des collectivités et des acteurs
	2.2 Comprendre la notion de destination touristique
	2.3 Enrichir et partager sa vision de la destination
Lot 3 - Mieux connaître et promouvoir la destination et sa structure pour un accueil réussi	3.1 RV découvertes
	3.2 Promouvoir son établissement auprès des autres acteurs du territoire, Mieux accueillir par une meilleure connaissance des offres touristiques.
B- CLIENTELES PRODUCTIONS ET MARCHÉS	
Lot 4 - La connaissance des clientèles	4.1 La clientèle de proximité
	4.2 Développer la clientèle cyclotouristique
	4.3 Comprendre les bases de la gestion de la relation client RC, optimiser l'accueil et la fidélisation
	4.4 Mieux accueillir les clientèles
Lot 5 - La valorisation d'une destination écotouristique	5.1 Intégrer les éléments de l'écotourisme dans mon activité
	5.2 Créer des équipements écotouristiques
Lot 6 - Le slow tourisme et la mise en œuvre opérationnelle	6.1 Acquérir les notions essentielles du slow tourisme
	6.2 Se former au slow tourisme
Lot 7 - L'accompagnement des prestataires / porteurs de projets dans la conception de produits éco touristiques	7.1 Accompagner les prestataires dans la conception de produits écotouristiques
	7.1.1 En option : accompagnement individuel complémentaire
	7.2 Accompagner les porteurs de projet
Lot 8 - La production et distribution de prestations	8.1 La production de prestations
	8.2 Sensibiliser les opérateurs aux évolutions de la distribution dans l'univers du web
	8.3 Maîtriser les aspects juridiques de la commercialisation
	8.4 Connaître et appliquer les principes du revenue management
	8.5 Identifier les canaux de distribution propres aux clientèles ciblées
C- LA COMMUNICATION	
Lot 9 - la communication (web, réseaux sociaux...)	9.1 Le web
	9.2 Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux
	9.3 Optimiser sa communication Facebook
	9.4 Intégrer Instagram dans sa stratégie digitale
	9.5 Gérer ses avis clients
	9.6 Former les prestataires à la valorisation de leur activité par la photo
	9.7 Former les prestataires à la qualité du rédactionnel
Lot 10 - APIDAE - Mettre en place la délégation	10.1 Extranet Apidae : mettre en place la délégation
D - LE PILOTAGE DE LA DESTINATION	
Lot 11 - Gouvernance et pilotage stratégique d'une destination	11.1 Connaître l'écosystème touristique le rôle des collectivités et des acteurs
	11.2 Comprendre la notion de destination touristique
	11.3 Mettre en place et animer les instances de pilotage de la destination
	11.3.3 En option : suivi collectif post formation 11,35 option
Lot 12 - Observation et indicateurs touristiques	12.1 Se former à l'observation touristique locale
Lot 13- Manager une situation de crise	13.1 Accompagner les socioprofessionnels en situation de crise
	13.2 Les dispositifs d'accompagnement
Lot 14- La mise en œuvre de la transition écologique	14.1 Tourisme et développement durable
	14.2 Tourisme et développement durable, approfondissements (dispositifs, procédures...)

- **Planning des prochaines réunions** : Prochain Bureau prévu le 10/11 reporté au 6 décembre à 17h suivi du Comité Syndical à 18h30 avec présence de la Maison des agriculteurs qui présentera le groupement d'employeurs.

**avantpays
savoyard**
Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

Le Président

Guy DUMOLLARD

